



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SIDA

Question écrite n° 1731

Texte de la question

M Bernard Debre attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur la politique de communication qu'il entend mener dans le cadre de la lutte contre le sida. Le dernier gouvernement avait engage, entre autres, dans ce domaine une importante campagne de prevention destinee a sensibiliser et bien informer la population sur le sida et sur la facon de s'en proteger, en incitant a l'usage des preservatifs. Il lui demande s'il a l'intention de continuer dans cette voie et de bien vouloir lui exposer ses projets.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de la lutte contre l'epidemie du sida, la prevention, sous tous ses aspects, constitue l'axe essentiel de l'action conduite par le ministere charge de la sante. Aussi, la communication a destination du grand public represente-t-elle, dans cet esprit, un moyen important du programme d'education pour la sante. Des enquetes d'opinion recentes montrent qu'une tres grande majorite de Francais, environ 90 p 100, sont informes et connaissent les trois modes de transmission de l'infection par le virus de l'immunodeficiency humaine (VIH). En revanche, moins de 10 p 100 d'entre eux affirment avoir recours au preservatif qui constitue pourtant, a l'heure actuelle, le seul mode de prevention contre la transmission sexuelle du VIH. Une campagne televisee orientee sur l'usage du preservatif a ete lancee des le 18 novembre 1988. Une deuxieme campagne de promotion du preservatif sera lancee au 1er trimestre 1989, relayee par une campagne d'information sur le sida. Ces actions de communication qui ont un double objectif, faire du preservatif un element banal de la relation sexuelle d'une part, et faire prendre conscience du danger que represente le sida aux personnes a comportement a risque d'autre part, seront adaptees aux populations dans le cadre de leurs relations a l'autre, de leur culture, de leur sensibilite. Au total, les credits affectes a ces actions, en 1989, s'eleveront a 45 MF, soit trois fois plus qu'en 1988.

Données clés

Auteur : [M. Debre Bernard](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1731

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarite, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2358